

ISLE - CIOI

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2021-10

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 09/06/2021

Objet : Réductions et remboursements sur facturation 2020-21 et avoirs sur année tarifaire 2021-22

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Divers

Date de télétransmission : 11/06/2021

Agent de transmission : Julie-Anne OGER

Acte : DELIBERATION 2021-10.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-200039428-20210609-2021-10-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 11/06/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU CIOL

L'an deux mille vingt et un, le mercredi neuf juin, le Comité Syndical du Conservatoire Intercommunal de l'Ouest de Limoges, dûment convoqué, s'est réuni à dix- huit heure au siège social, quinze rue Joseph Cazautets 87170 Isle

Date de convocation du Conseil Syndical : 26 mai 2021.

Objet : Réductions et remboursements sur facturation 2020-21 et avoirs sur année tarifaire 2021-22.

Présents : Mme Aline COUDERT, M. Karl PERIGAUD, M. Jean-Michel IGOUZAN, M. Gilles BEGOUT, Mme Emilie RABETEAU, Mme Cécile FADAT, M. Maurice LEBOUTET, Mme Maud TERRACOL M. Pierre COLOMBET.

Excusés : Mme Céline JALLAIS, Mme Viviane RAFFIER, M. Florian CAMPOURCY.

Pouvoirs : Néant

Mme Aline COUDERT est désignée comme secrétaire de séance

Membres du CS	Titulaires : 6	Suppléants : 6
Présents	5	4
Votants	5	1
Pour	5	1
Contre	0	0
Abstentions	0	0

L'Etat d'urgence sanitaire dû à la pandémie de la COVID19 a entraîné un arrêt total des enseignements en présentiel durant la période du deuxième confinement et une reprise partielle du présentiel pour certains enseignements ainsi que le maintien en distanciel pour d'autres. De ce fait il est proposé au Comité Syndical de consentir à une réduction, un remboursement sur l'année 2020-2021 ou un avoir sur l'année tarifaire 2021-2022. Les propositions ci-après tendent à être le plus adaptées à chaque cas de figure en fonction des catégories de personne le plus impactées par la faisabilité et la quantité de cours dispensés en distanciel selon les propositions ci-dessous :

- Réduction tarifaire de 10% sur la facturation du 3eme trimestre 2020-2021 pour les élèves adultes et enfants en pratique instrumentale individuelle.
- Pour les adhérents inscrits dans l'enseignement Chorale symphonia adulte : un remboursement de 51€ sur la facture annuelle acquittée pour 2020-2021 d'un montant de 101.19€. Il leur est également proposé un avoir du même montant, 51€, pour 2021-2022 au cas où ils désirent se réinscrire au sein du CIOL.
- Pour les enfants inscrits uniquement en pratiques collectives dans l'enseignement « chorale enfant » : un remboursement total de la facture annuelle acquittée pour 2020-2021 d'un montant de 95€, soit 95€. Il leur est également proposé un avoir du même montant, 95€, pour 2021-2022 au cas où ils désirent se réinscrire au sein du CIOL.
- Pour les enfants inscrits uniquement en pratiques collectives dans l'enseignement « formation musicale » : un remboursement de 10€ sur la facture annuelle acquittée pour 2020-2021 d'un montant de 95€. Il leur est également proposé un avoir de 10€ pour 2021-2022 au cas où ils désirent se réinscrire au sein du CIOL.

- Pour l'adulte inscrit uniquement en pratiques collectives dans l'enseignement « MAO » et dont l'enseignement à distance n'a pas été rendu possible du fait de la reprise en présentiel des enfants de cette discipline : un remboursement total de la facture annuelle acquittée pour 2020-2021 d'un montant de 95€, soit 95€.

TARIFS 2020-2021			Taux de réduction	TARIFS APRES APPLICATION DES 10% DE REDUCTION SUR 3EME TRIMESTRE 2020-21		
Pratique instrumentale individuelle + pratiques collectives+ Solfège ENFANTS (- de 18 ans) / LYCEENS / ETUDIANTS	Tarifs au Trimestre résidents	Tarifs au Trimestre extérieurs		Pratique instrumentale individuelle + pratiques collectives+ Solfège ENFANTS (- de 18 ans) / LYCEENS / ETUDIANTS	Tarifs au Trimestre résidents	Tarifs au Trimestre extérieurs
Tarif 1 : Quotient familial de 0 à 720 euros	102,28 €	237,58 €	10% de réduction sur le 3eme trimestre 2020-2021	Tarif 1 : Quotient familial de 0 à 720 euros	92,05 €	213,82 €
Tarif 2 : Quotient familial de 721 à 1000 euros	112,47 €			Tarif 2 : Quotient familial de 721 à 1000 euros	101,22 €	
Tarif 3 : Quotient familial de 1001 à 1150 euros	122,82 €			Tarif 3 : Quotient familial de 1001 à 1150 euros	110,54 €	
Tarif 4 : Quotient familial de 1151 à 1400 euros	133,12 €			Tarif 4 : Quotient familial de 1151 à 1400 euros	119,81 €	
Tarif 5 : Quotient familial de 1401 euros et au-delà	146,12 €			Tarif 5 : Quotient familial de 1401 euros et au-delà	131,51 €	
ADULTES :	237,58 €	266,18 €		ADULTES :	213,82 €	239,56 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, vote à la majorité absolue des membres présents les réductions-remboursements et avoirs proposés.

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.
En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Modalité de publicité
Effectuée le ;

Isle, le 10 juin 2021
Certifié conforme par Monsieur le Président, Gilles BEGOUT

11-06-2021

